



Communiqué de presse du 20.02.2008

*Association générale des cadres (AGC/CGFP):*

## **Saisine de la commission de conciliation**

Lors de sa réunion du 14 février 2008, le comité de l'Association générale des cadres (AGC/CGFP) a analysé et discuté l'entrevue qui s'est tenue en date du 15 janvier 2008 entre le Bureau exécutif de l'AGC et les représentants du Gouvernement.

Les membres du comité regrettent que ladite entrevue n'ait malheureusement pas dépassé le cadre d'un simple échange de vues et qu'elle n'ait abouti à aucun résultat concret.

Considérant que la réforme de la formation des futurs rédacteurs se trouve encore et toujours au stade de revendication et que ce dossier n'a connu aucune évolution depuis janvier 2005, il a été décidé à l'unanimité d'entamer la procédure de conciliation prévue à l'article 2 de la loi du 16 avril 1979 portant réglementation de la grève dans les services de l'Etat et des établissements publics, placés sous le contrôle direct de l'Etat.

Le bureau exécutif de l'AGC